



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 68**  
**Hebdos régionaux de la Montérégie**

**Projet d'agrandissement de la marina Le Nautique Saint-Jean à Saint-Jean-sur-Richelieu**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 15 MARS À SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

**Québec, le 14 février 2017** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'agrandissement de la marina Le Nautique Saint-Jean à Saint-Jean-sur-Richelieu* par Le Nautique Saint-Jean inc. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 15 mars 2017, à compter de 19 h 30, à la Salle Desgroseilliers de l'Auberge Harris, 576, rue Champlain à Saint-Jean-sur-Richelieu**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 31 mars 2017.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 31 mars 2017, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque Adélarde-Berger, 180, rue Laurier, à Saint-Jean-sur-Richelieu**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

La marina Le Nautique Saint-Jean est située sur la rive ouest de la rivière Richelieu, en amont de l'entrée du canal de Chambly, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Occupée au maximum de sa capacité depuis plusieurs années, elle projette un agrandissement de 185 à 200 places.

Autorisée à exploiter 128 emplacements, la marina en offre aujourd'hui 185. Le projet vise donc également à régulariser la situation en augmentant la capacité d'accueil de la marina de 72 emplacements, soit de 128 à

200. Aucun dragage ni construction supplémentaire ne serait nécessaire puisque les quais flottants sont déjà en place, à l'exception de ceux requis pour les 15 dernières places projetées.

L'installation de ces quais serait réalisée une fois l'autorisation obtenue. Les travaux devraient cependant se tenir entre le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> mars en raison des périodes de restriction pour la protection du poisson. Les nouvelles installations nécessiteraient l'installation de 4 blocs d'ancrage, portant le total pour l'ensemble des agrandissements à 62 blocs pour une superficie de 310 m<sup>2</sup> sur le lit de la rivière. Ces nouveaux ancrages permettront à tous les quais de demeurer en place durant la période hivernale.

Le coût du projet est estimé à 1 M\$.

### **Les répercussions prévues par le promoteur**

Selon l'étude d'impact, les impacts seraient tous faibles, voire négligeables. Ils découlent principalement de la présence de l'infrastructure et de l'augmentation de la navigation, de l'achalandage et de la circulation à la phase d'opération et d'entretien. Les répercussions s'avèreraient positives à la phase d'opération, notamment en ce qui concerne les activités récréotouristiques et économiques régionales.

En ce qui concerne le milieu naturel, tous les impacts seraient jugés faibles par le promoteur, sauf un jugé moyen. Ils sont principalement liés à la mise en place des blocs de béton, à la présence de l'infrastructure et à l'augmentation de la navigation et de l'achalandage. Les principales répercussions du projet sur le milieu naturel concernent les espèces fauniques et floristiques, la qualité de l'eau, l'habitat du poisson et les berges. Le seul impact d'importance moyenne concerne l'habitat du poisson en raison de la modification du lit du bassin sur une superficie d'environ 310 m<sup>2</sup>. Les inventaires réalisés à l'automne 2015 et à l'été 2016 n'ont recensé aucune espèce à statut particulier dans le secteur de la zone d'étude.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 31 mars 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M. Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [marina-saint-jean@bape.gouv.qc.ca](mailto:marina-saint-jean@bape.gouv.qc.ca).